

Paris le 18 décembre 2006.

**A l'attention
du Ministre de la santé et des solidarités**

Les représentants de la Commission locale de concertation (CLC) de la DGS nous ont fait part de leurs inquiétudes sur la réorganisation de la DGS.

La CLC a été créée le 25 septembre 2006, un an après le début du lancement des réflexions de réorganisation de la DGS. Trois réunions ont eu lieu au cours desquelles la DGS a présenté la réorganisation de la DGS sous la seule forme d'un organigramme non détaillé, accompagné de quelques commentaires. Dès la 1^{ère} réunion pourtant, les représentants syndicaux ont demandé qu'un dispositif complet et précis de réorganisation soit présenté au personnel, et que les documents soient accessibles à tous et permettent à l'ensemble du personnel de se retrouver dans l'organigramme de la DGS après réorganisation.

Le 14 décembre 2006, il a été transmis aux représentants de la CLC un dossier de 30 pages, précisant les objectifs de la réorganisation ainsi qu'un certain nombre d'autres documents (transmis en version papier), mais ne présentant aucune indication sur le devenir des emplois, hormis ceux de la direction. Tous les représentants syndicaux à la CLC ont été d'accord pour ne réunir la CLC sur le sujet de la réorganisation qu'une fois en possession d'un dossier complet.

La CLC ne peut donner son avis sur un cadre général de réforme, elle demande, pour se prononcer, la présentation d'éléments concrets : effectifs, fiches de postes, ainsi que les modalités précises de la réorganisation : les conditions d'organisation du nouveau DESUS et notamment sa coordination avec les autres directions du ministère, les modalités de valorisation par la DGS des thématiques de santé publique dans l'élaboration des programmes de formation des professionnels de santé, les modalités de coordination entre les services rattachés au secrétaire général et les services techniques, etc. La présentation actuelle de la réorganisation par la DGS ne permet pas au personnel de savoir quel sera leur devenir au sein de la DGS dans la nouvelle organisation.

Or, le DGS annonce au mois de janvier une consultation en CTP des projets de textes de réorganisation de la DGS. Par ailleurs, le DGS a informé la CLC le 11 décembre 2006 qu'il avait transmis le projet de réorganisation pour validation de votre cabinet et ce avant d'avoir recueilli l'avis de la CLC.

Une réorganisation sans l'adhésion des personnels qui vont la mettre en œuvre est vouée à l'échec. Pourtant, un des objectifs indiqués dans le projet de réorganisation est de « *développer la motivation des collaborateurs et optimiser la performance des équipes* ».

.../...

En outre, le diagnostic de la DGS réalisé au cours de l'automne 2005 a identifié dans le fonctionnement des services de la DGS, *"un système très hiérarchisé, une approche très auto-centrée, ne prenant pas en compte suffisamment le client (ses attentes et satisfaction)"*. La conduite de la réorganisation reflète ce dysfonctionnement : les personnels (tous grades confondus) sont formellement consultés mais ils ne peuvent s'exprimer : soit on ne leur laisse pas de temps de parole pour le faire, soit lorsqu'ils s'expriment on leur fait comprendre que ce n'est pas bienvenu ; par ailleurs, les arguments exprimés par les uns ou les autres dans le cadre des groupes de travail n'ont souvent pas été pris en compte dans les conclusions des rapporteurs et/ou dans les décisions finales de réorganisation .

Le projet de réorganisation génère indubitablement de réelles inquiétudes du personnel : *"vais je être viré ? ?" "qui sera mon chef ?" "mon poste sera-t-il supprimé ?" "quelles seront mes fonctions à la DGS en 2007 ?", "quel est le devenir de la DGS ?", etc..*

La réorganisation de la DGS telle qu'elle est présentée à ce jour, ne peut en aucun cas être soutenue par les représentants CFDT, CGT, UNSA, SUD, SMISP.

Pour

CFDT

CGT

UNSA

SUD

SMISP

Copie :

M. le Directeur général de la Santé

M. le Directeur général de l'administration générale du personnel et du budget